

CHAPITRE LV.

Des Accidens mortels dus à des Causes externes, ou occasionnés par des Corps arrêtés dans l'œsophage & dans la trachée-artère ; par la Submersion dans l'eau, &c. ; par des Vapeurs suffocantes, & par le Froid excessif.

IL est certain qu'on peut souvent rappeler à la vie, au moyen de secours convenables, ceux qui paroissent l'avoir perdue. Les accidens qui sont suivis de mort subite, ne deviennent, la plupart du temps, funestes, que parce qu'on n'a pas employé les moyens nécessaires pour en combattre les effets. On ne doit jamais regarder quelqu'un comme tué par un accident, à moins que, dans cette catastrophe, le cœur, le cerveau, ou tout autre organe nécessaire à la vie, n'ayent été blessés d'une manière grave. (Dans tous les autres cas, on doit tenter jusqu'à l'impossible ; & jamais la cessation des *fonctions animales* ne doit mettre obstacle aux secours que l'homme réputé mort, peut recevoir d'un génie bienfaisant & éclairé, incapable de se rebuter, lors même qu'il défespère que ses soins puissent devenir fructueux.)

L'action de ses *organes* peut être diminuée au point de n'être pas sensible pendant quelque temps, sans que la vie soit pour cela éteinte. Cependant si, dans ces cas, on laisse le sang & les humeurs se refroidir, il sera impossible de rappeler le mouvement, quand même on auroit rendu aux *solides* leur action.

Ainsi, lorsque le mouvement des *poumons* est

On ne doit jamais abandonner quelqu'un qui paroît tué par un accident, qu'on ne soit bien certain de sa mort.

suspendu par des vapeurs *méphitiques*; que l'action du *cœur* est arrêtée par un coup reçu dans la *poitrine*, que les fonctions du *cerveau* sont blessées par une *plaine* à la tête; si on laisse refroidir le malade, il est de toute probabilité qu'il restera dans le même état, c'est-à-dire, mort. Mais si on tient le corps chaudement, aussi tôt que la partie affectée aura recouvré la faculté d'agir, les *fluides* reprendront leurs mouvemens, & les *fonctions vitales* se rétabliront.

Il faut quelquefois un temps très-long avant que les liqueurs du corps humain soient refroidies au point de ne pouvoir être réchauffées.

(Il faut quelquefois un temps assez long, pour que les humeurs soient entièrement refroidies; puisque, comme nous le ferons voir plus bas, on a rappelé à la vie des *noyés* qui avoient été plus de six heures sous l'eau; puisque plusieurs faits démontrent que des personnes sont revenues à la vie, après plusieurs jours de mort apparente, même après avoir été inhumées. C'est que les fonctions apparentes de la chaleur naturelle peuvent avoir cessé dans l'individu, sans qu'il ait cessé d'exister. Il ne faut donc pas perdre courage d'abord: il ne faut abandonner le malheureux qui est victime d'un accident, qu'après qu'on aura employé les moyens qu'on va exposer dans les Paragraphes suivans, & qu'on les aura employés de la manière & avec la constance qu'exige la nature de l'accident qu'on a à combattre.)

Dangers qu'il y a d'enterrer sur le champ les personnes qui paroissent privées de la vie, après des coups, des chutes, &c.

Il est horrible d'enterrer sur le champ ceux qui ont le malheur de paroître privés de la vie, après des coups, des chutes, &c. Ces malheureux, au lieu d'être portés dans des lieux chauds, d'être exposés au feu, ou dans un lit chauffé, sont, pour l'ordinaire, transportés dans une Eglise, dans une grange, ou dans tout autre endroit froid & humide, où, après avoir été infructueusement saignés par une personne qui n'entend peut-être rien

à

à son état, on les fait passer pour morts, & on les abandonne, sans qu'il en soit jamais question dans la suite.

Cette conduite paroît être dictée par l'ignorance, & soutenue par une ancienne superstition, qui veut que le corps d'une personne qui est soupçonnée avoir été tuée par accident, soit abandonné, en Angleterre, dans une maison inhabitée (& en France, dans une chambre ou dans un lieu isolé, & déposé nu sur de la paille.) A quoi peut tenir cette superstition ? c'est ce que nous n'entreprendrons pas d'expliquer : mais certainement la pratique à laquelle elle donne lieu, est contraire à tous les principes de la raison, de l'humanité & du sens commun.

Lorsqu'une personne paroît avoir été privée subitement de la vie, la première chose qu'on ait à faire, est de s'informer de la cause qui peut y avoir donné lieu. Il faut observer soigneusement s'il n'y a pas de corps étrangers logés dans la *trachée-artère*, ou dans l'*œsophage*, comme nous le dirons, § suivant. Dans ce cas, il faut tout entreprendre pour les retirer. Lorsque l'*air* chargé de vapeurs méphitiques en est la cause, il faut, sur le champ, transporter le malade dans un autre *air*, ainsi qu'on le prescrira ci-après, § III de ce Chapitre.

Quand la *circulation* est suspendue subitement, quelle qu'en soit la cause, excepté la foiblesse, il faut *saigner*. Si le *sang* ne peut pas couler, il faut, pour en faciliter la sortie, plonger le malade dans un *bain chaud*, ou le frotter avec des serviettes chaudes, &c. Enfin, quand on ne peut pas détruire sur le champ la cause qui a jeté la personne dans cet état, le seul parti qu'il y ait à prendre, est d'entretenir la chaleur *vitale*, en la frottant avec des serviettes chaudes, en la couvrant de sable, ou de

Première attention qu'il faut avoir auprès d'une personne qui paroît privée de la vie.

cendres chaudes, &c. (Ces préceptes généraux ne peuvent convenir dans toutes les circonstances. Nous allons voir dans les §§ suivans ceux qui sont appropriés à chaque accident en particulier, & l'on verra que la *saignée* est un secours qu'on emploie rarement, & qu'on peut se passer de sable & de cendres chaudes dans presque tous les cas.)

Je devrois actuellement traiter en détail des accidens qui, lorsqu'on n'y remédie pas promptement, sont le plus ordinairement mortels : je devrois même indiquer les moyens les plus capables de soulager les malheureux à qui ces accidens sont arrivés : mais comme j'ai été heureusement prévenu, dans cette partie de mon travail, par l'illustre TISSOT, je me contenterai de publier celles de ses observations qui m'ont paru les plus importantes, & d'ajouter quelques unes de celles que la pratique m'a procurées.

§ I.

Des Accidens mortels occasionnés par des Corps arrêtés dans le gosier, dans l'œsophage, ou dans la trachée-artère.

Ces accidens ne sont pour l'ordinaire, que l'effet de la négligence.

QUOIQUE les accidens de ce genre soient très-communs, & en général, très-dangereux, cependant ils ne sont, pour l'ordinaire, que l'effet d'une négligence impardonnable. Il faut apprendre aux enfans à beaucoup mâcher leurs *alimens*, à ne rien mettre dans leur bouche qu'il leur seroit dangereux d'avaler : mais les enfans ne sont pas les seuls qui commettent des imprudences de ce genre.

Imprudence de ceux qui tiennent dans leur bouche des clous, des épingles, des aiguilles, &c.

Je connois des adultes qui tiennent dans leur bouche des *épingles*, des *aiguilles*, des *cloux* & d'autres corps pointus tout le jour, qui quelquefois dorment même toute la nuit dans cet état. Cette conduite est des plus imprudentes, puisqu'un ac-